



Présentation du Plan directeur pour un développement durable et Convention des Maires

- 19 juillet 2022 -

Trouver des solutions locales à la crise climatique mondiale - c'est la voie sur laquelle s'engage la Ville de Dudelange. Depuis 1994, Dudelange est membre actif de l'Alliance internationale pour le Climat et, depuis 2004, de l'Alliance pour le Climat Luxembourg. Depuis, la Ville n'a cessé de s'engager en faveur du développement durable et de la protection de l'environnement.

D'autres idées se sont ajoutées dans les domaines de l'adaptation aux changements climatiques, de l'atténuation des effets de la crise climatique et de la résilience climatique, qui se sont traduites par des actions et des adhésions dans le domaine du développement durable. Ainsi, en 2013, la Ville de Dudelange a signé le Pacte Climat, le pendant national du Prix européen de l'Énergie (en anglais « European Energy Award »). Le catalogue de mesures du premier Pacte Climat a été exécuté à hauteur de 68 % en 2020, ce qui a permis à la ville d'atteindre le 2^e niveau de certification. En 2021, année où le Pacte Climat 2.0 est entré en vigueur avec un nouveau catalogue de mesures, la Ville de Dudelange a atteint un taux d'exécution de 60,6 % lors du 1^{er} audit, réalisé en janvier 2022. L'objectif est d'arriver à 65 % lors du 2^{ème} audit. L'ambition ultime est d'atteindre le 4^{ème} niveau de certification, la référence « or », c.à.d. un taux d'exécution de 75 % d'ici 2024.

Dans le cadre de la ratification de la Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie en 2018, la Ville de Dudelange s'est fixé des objectifs supplémentaires. Le plan d'action en faveur de l'énergie durable et du climat (PAEDC), une analyse des risques et des vulnérabilités liés aux changements climatiques et un inventaire de base des émissions en font partie. L'un des principaux objectifs de cette Convention est de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 55 % d'ici 2030. En prenant comme référence nos émissions actuelles, qui s'élèvent à 200 000 tonnes d'équivalent CO₂, selon l'analyse du cycle de vie, la Ville de Dudelange devrait limiter ses émissions à max. 90 000 tonnes d'équivalent CO₂.

Afin d'atteindre les objectifs du Pacte Climat et de la Convention des Maires, le collège des bourgmestre et échevins a décidé de mettre en œuvre le plan directeur pour le développement durable annoncé dans le dernier programme électoral. Ce plan directeur comprend 7 domaines d'action déclinés, à l'heure actuelle, en 136 mesures, pour atteindre les objectifs que la ville s'est fixés.

Domaines d'action :

- Aménagement urbain & quartiers existants
- Bâtiments communaux & éclairage
- Approvisionnement et élimination des déchets
- Mobilité
- Communication
- Coopération
- Espaces verts & biodiversité

Les domaines d'action ont été déterminés par des groupes de travail (composés de collaborateurs des services de la Ville de Dudelange) et décidés en concertation avec les échevins responsables. En impliquant toutes les personnes responsables, il a été possible d'élaborer un catalogue de mesures, qui bénéficie du soutien des collaborateurs des services de la Ville. Ce catalogue de mesures fera l'objet d'un suivi annuel et, le cas échéant, pourra être adapté.

Voici une sélection de mesures de ce catalogue :

- Cadastre des espaces verts, pour que la Ville de Dudelange puisse mieux gérer les espaces verts communaux existants (finalisé).
- Carte représentant les risques de fortes pluies (dans le cadre de l'évaluation des risques, finalisé).
- Concept de rénovation pour les bâtiments communaux existants (finalisé).
- Construction et certification de nouveaux bâtiments communaux selon les normes de la « Deutsche Gesellschaft für nachhaltiges Bauen (DGNB) », décidé.
- Taux de recyclage des déchets d'ici 2026 : 65 %. Taux de recyclage actuel : 56 % (nouveau règlement communal en matière de déchets : en cours d'élaboration).
- Production d'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables d'ici 2030 : 10 000 000 kWh par an. Actuellement : 2 000 000 kWh par an.
- Consommation d'électricité d'ici 2025 : 3 000 kWh / ménage / an. En 2020 : 4 530 kWh /ménage /an.
- Consommation d'eau d'ici 2025 : de façon continue inférieure à 100 l / habitant / jour. Actuellement : 111 l / habitant / jour.
- Consommation de chaleur d'ici 2030 : 10 000 kWh / ménage /an. Actuellement : 18 613 kWh / ménage / an.
- 60 % des déplacements domicile-travail-domicile en transports publics d'ici 2030.
- Sensibiliser davantage les résidents à la protection du climat / au Pacte Climat grâce à des campagnes en ligne et hors ligne. En parallèle, impliquer les résidents dans les thématiques de la protection du climat & du Pacte Climat.

Le collège des bourgmestre et échevins,

Dan Biancalana, bourgmestre

Loris Spina, René Manderscheid, Josiane Di Bartolomeo-Ries, Claudia Dall'Agnol, échevins